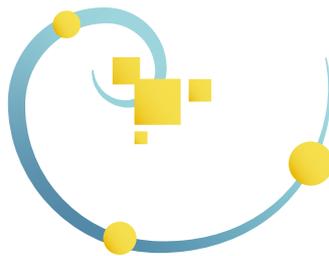


GRAND POITIERS

communauté urbaine

**Le Conseil de développement**  
de Grand Poitiers

*fête ses 20 ans !*



Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS

**C**ela fait 20 ans que le Conseil de développement de Grand Poitiers nous embarque dans sa galaxie participative !

Parfois bolide, parfois éclipse, il est toujours resté présent dans notre atmosphère. Evolutif, adaptatif et créatif, il se renouvelle aujourd'hui pour une nouvelle aventure sidérale !

## L'heure des présentations

À Grand Poitiers, le rôle du Conseil de développement n'a cessé d'évoluer au fil du temps en parallèle du cadre législatif, pour tendre vers une plus grande ouverture à d'autres thèmes que le développement durable.

Créé en 2002 et alors dénommé « Conseil de Développement Durable », il résulte d'une **forte volonté politique** de la part des élus de Grand Poitiers qui voulaient en faire une instance utile au territoire. L'un de ses plus grands défis était de trouver une légitimité vis-à-vis des populations et des élus, en jouant sur son caractère nouveau et souple.

En 2008, le Conseil change d'appellation pour devenir le « Conseil de Développement Responsable ». Ses objectifs deviennent alors de faire évoluer les politiques publiques communautaires, de les évaluer et de donner un avis citoyen en amont d'un projet. Il doit aussi réfléchir aux enjeux de société de demain pour nourrir les politiques de Grand Poitiers. L'accent est mis sur la **participation citoyenne et la démocratie participative**, mais également sur la **sensibilisation** aux grands défis de notre génération.

En 2021, le Conseil de développement a été renouvelé.

Même si son appellation et ses missions évoluent depuis 20 ans, le fil conducteur reste intemporel, à savoir **apporter un regard citoyen, une expertise d'usage complémentaire aux expertises politiques et techniques, contribuer à faire évoluer les politiques publiques communautaires et mener une démarche de prospective participative.**



## Un cadre législatif évolutif

Initiée en 1999, la **loi Voynet** a posé les bases de la notion de **démocratie participative** et a permis d'ouvrir les questionnements dans le champ du **développement durable** pour l'aménagement des territoires. Afin d'incarner ces nouveaux enjeux, l'État a créé le Conseil de Développement Durable pour les villes qui le souhaitent dans le but de permettre aux citoyens, élus ou associations de s'exprimer sur les politiques territoriales, toujours en lien avec le développement durable. Néanmoins, cette première loi n'a pas rendu ce type de Conseil obligatoire.

En 2003, les différents Conseils de développement de France ont décidé de se structurer pour accompagner et fédérer un espace d'échange et de lobbying : la Coordination Nationale des Conseils de Développement entre dans le système solaire des Conseils de développement.

En 2012 à l'occasion du travail sur la politique alimentaire locale, le Conseil de développement de Grand Poitiers fédère la réflexion avec les conseils des territoires voisins, puis impulse en 2013 la création d'une coordination régionale, étendue en 2017 à la nouvelle région « Nouvelle-Aquitaine ».

D'autres lois sont venues réaffirmer l'existence des Conseils de Développement. **La loi MAPTAM** du 27 janvier 2014 et la **loi NOTRe** du 7 août 2015 ont **généralisé la création des Conseils** de Développement au sein des intercommunalités de **plus de 20 000 habitants**. Cette évolution intervient dans un contexte où **la démocratie et le dialogue social** perdent de la vitesse et ne trouvent plus d'écho dans les politiques appliquées. L'objectif est de **reconstruire le partenariat entre citoyens et élus** pour que les décisions prises soit conformes aux volontés de chacune et chacun.

### *Et aujourd'hui ?*

La **loi « Engagement et Proximité »** de décembre 2019 poursuit le même objectif. Bien que supprimant, initialement, l'obligation pour les intercommunalités de créer un Conseil de Développement, le texte a été modifié suite au combat mené par le CNCD pour imposer la création d'un Conseil de développement dans les intercommunalités de **plus de 50 000 habitants**.

### *Des missions pérennes*

Bien que le cadre législatif évolue, les missions des Conseils de développement restent relativement pérennes, à savoir :

- Evaluer les politiques publiques communautaires
- Participer (consultation, concertation, co-construction) à une politique communautaire en cours d'élaboration (ex : projet alimentaire territorial)
- Faire de la prospective sur des enjeux de société (ex : numérique responsable).

## Qui à la tête du Conseil ?

Le type de gouvernance du Conseil de développement a évolué au fil des mandats.

De 2002 à 2017 sur 3 mandats consécutifs, le Conseil de développement était doté d'un président, **James RENAUD**, membre élu par ses pairs. Il a été épaulé dans sa mission par des moyens mis à disposition par Grand Poitiers, et notamment par **Virginie AUFFROY**, chargée de mission Veille Territoriale et Conseil de Développement (service Prospective et Coopérations Territoriales) et **Dominique ROYOUX**, professeur associé de géographie à l'université de Poitiers, à l'époque directeur du service Prospective et Coopérations Territoriales de Grand Poitiers.

De 2017 à 2021 lors du mandat précédent, le Conseil de développement avait choisi d'avoir une gouvernance collégiale représentée par deux référents élus par les membres.

### *Et aujourd'hui ?*

Aujourd'hui avec le nouveau mandat, une nouvelle gouvernance est en place : le Conseil de Développement est co-présidé par **Marlène BOURDIN** et **Jérémy VALLADON**.

Il est épaulé dans sa mission par **Laurence RENAULD**, chargée de mission participation citoyenne à Grand Poitiers.

## Pour qui ?

Depuis son origine, le Conseil de Développement est **ouvert à toutes les femmes et tous les hommes** d'origines sociales diverses. L'objectif est de rassembler des personnes différentes, afin de les faire réfléchir ensemble, et de croiser leurs points de vue et leurs expériences sur un projet commun.

Des acteurs institutionnels et économiques, des associations et des représentants d'autres instances participatives ont également rejoint, sous forme de collèges, les rangs du Conseil de développement sur certains mandats.

### *Et aujourd'hui ?*

Aujourd'hui, le Conseil de Développement comporte un « cœur » composé de 47 citoyens membres, et de « pétales » mobilisées ponctuellement selon les sujets. Ces « pétales » sont composées de représentants des milieux économiques, associatifs, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, sportifs, de personnalités qualifiées, de collectifs, ou encore des citoyens investis sur une thématique, qui peuvent participer de manière souple et ponctuelle aux travaux du Conseil de développement, le temps d'une saisine ou d'une auto-saisine précise.

# Comment fonctionne le Conseil de développement ?

## Un recrutement évolutif

Différents modes de recrutement se sont succédés pour entrer au Conseil de Développement : appel à candidature, désignation, cooptation...

## Un comité d'animation depuis l'origine

Qu'il soit doté d'une présidence, d'une co-présidence ou de référents, le Conseil de développement a toujours été soutenu par un **comité d'animation**, dont le but est de favoriser le dialogue avec les élus, de mobiliser de nouveaux publics peu habitués à se confronter aux questions politiques, et de coordonner les travaux du Conseil.

## Des saisines et auto-saisines

Depuis l'origine, il existe deux manières de mettre le Conseil de Développement en action : il peut être saisi par les élus de Grand Poitiers sur un sujet précis, et il peut aussi décider de s'auto-saisir d'un sujet.

Dans les 2 cas, un appel à candidatures permet de former des groupes de travail pour réfléchir collectivement au sujet et répondre à la question posée.

Dans le passé, le Conseil a également organisé des conférences sur le territoire (comme par exemple « Les rencontres du jeudi »), des forums locaux, des auditions d'acteurs, et divers événements mettant en avant la participation citoyenne et permettant d'animer le territoire.

## Des réunions plénières depuis l'origine

Depuis l'origine ont lieu, au moins deux fois par an, des plénières qui mettent en relation les membres du Conseil de Développement et les élus, et qui sont l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur les saisines passées ou en cours.

# Témoignages des premiers acteurs du Conseil de Développement de Grand Poitiers :

## Virginie AUFFROY, ancienne animatrice du Conseil de développement

Le Conseil de Développement est une instance d'**anticipation des défis politiques**, un moyen d'**interroger la réalité vécue des habitants** qui s'est progressivement ancré dans le paysage institutionnel.

C'est un espace d'école de la vie publique et de la politique d'un territoire, en même temps qu'un lieu d'expérimentation et d'exploration.

Son objectif majeur est que la démarche de prospective participative agisse comme le fil rouge depuis sa création... le Conseil sème des graines pour les politiques à venir, c'est un décrypteur de tendance".

## James RENAUD, ancien président du Conseil de développement de 2002 à 2017

Ma volonté première était de développer l'utilisation de l'expertise d'usage, primordiale dans les décisions politiques. Je considère que les élus, les techniciens et les citoyens doivent travailler de concert pour pouvoir mener une politique locale cohérente et efficace.

Lors de mes 3 mandats, j'ai eu à cœur de mettre l'accent sur la formation pour tous, l'accès à la connaissance et aux savoirs, avec l'objectif d'inciter les citoyens à changer de comportement et à les faire évoluer, tout en leur faisant prendre conscience de leur rôle et des enjeux de notre siècle".

# Retour sur 20 ans de Conseil de Développement à Grand Poitiers

Depuis sa création en 2002, le Conseil de Développement a produit une vingtaine d'avis présentés aux élus de Grand Poitiers et utiles à la conduite des politiques communautaires.

## 2002-2003

### Avis sur le projet d'agglomération de Poitiers

Dès sa création, le Conseil de Développement est saisi par le président de la Communauté d'Agglomération sur le projet d'agglomération, selon 3 axes :

- la nouvelle ambition sociale et économique,
- la nouvelle ambition d'échange,
- la gestion durable de l'agglomération,

Sur l'axe « nouvelle ambition sociale et économique », le Conseil propose de tendre vers le renforcement de pôles de compétences ou de filières, de renforcer la diversification de l'offre de service aux entreprises ou encore de favoriser la prise en compte de la dimension humaine et environnementale.

Sur l'axe « nouvelle ambition d'échange », le Conseil appuie la position de la Communauté d'Agglomération pour l'inscrire dans un **schéma de liaisons européen**, avec pour ambition un raccordement au cœur de l'Europe. Il soutient notamment l'inscription de Poitiers au cœur d'un réseau aérien régional, le raccordement de Poitiers dans les liaisons Est-Ouest et le renforcement des liaisons Nord-Sud. Le Conseil de Développement met en avant le rôle déterminant de l'agglomération de Poitiers pour devenir un **centre de production et de diffusion** artistique, culturelles et scientifiques à l'international, tout en devenant un **carrefour d'accueil et de rencontre** de renommée pour toutes les cultures.

Sur l'axe « gestion durable de l'agglomération de Poitiers », le Conseil met l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie pour tous, dans le respect des critères du développement durable.

## 2004

### Avis sur le service à la personne

À cette occasion, le Conseil de Développement organise le premier forum local des services à la personne le 16 mai 2006. Cet événement est l'occasion d'une forte mobilisation de la part du public et des animateurs. Il démontre le fort engagement politique en matière de service à la personne, et suscite de fortes attentes de la part des personnes concernées. L'appui du Conseil de Développement est donc initiateur de rencontres, de partages et d'aide, et aboutit à la rédaction et à la mise en œuvre d'une charte des services à la personne.

## 2004

### Manifeste des Déplacements

Le Conseil de Développement élabore le Manifeste des Déplacements, édité en 1000 exemplaires et constitué de 13 propositions pour une politique de déplacement durable et partagée dans la Vienne.

Ces propositions dépassent les limites administratives des territoires, et répondent à des préoccupations telles que les phénomènes d'effet de serre, l'augmentation des coûts économiques directs et indirects (dépenses d'entreprises) ...

En amont de ce document, le Conseil de Développement mène 2 analyses concernant les déplacements et les transporteurs, et identifie les enjeux des déplacements sur les politiques territoriales locales et sur l'espace urbain Poitiers-Châtelleraut.

Consécutivement aux travaux du Conseil de développement, une conférence citoyenne est organisée, ainsi qu'une assise des déplacements le 14 mai 2004, qui réunit les membres du Conseil et les autorités organisatrices des transports pour réfléchir collectivement.

## 2006

### **Avis sur la LGV Poitiers-Limoges**

Proposée par le maire Jacques SANTROT, cette saisine ambitionne de rendre un avis sur la création de la LGV entre Poitiers et Limoges.

Les nombreux débats et avis divergents exprimés au sein du Conseil aboutissent, non pas à un avis tranché, mais à un questionnement et à l'identification d'enjeux majeurs :

- L'usage excessif de la voiture et ses effets sur l'environnement,
- L'économie et la société,
- La mobilité, facteur discriminant en raison d'un accès inéquitable au service,
- Le transport de marchandise, facteur aggravant des gaz à effet de serre,
- Les enjeux environnementaux et énergétiques, pointés dans le protocole de Kyoto qui deviennent alarmants.

## 2009 à 2011

### **Avis sur l'accueil et l'intégration de nouvelles populations**

En 2011, un forum est organisé avec 140 acteurs locaux pour échanger sur la politique générale d'accueil et d'intégration des nouvelles populations. Le Conseil de Développement soutient le développement de l'attractivité du territoire, la notion de culture d'accueil et l'acceptation de la diversité comme facteur de richesse et d'innovation pour le territoire.

## 2012

### **Orientations sur la politique alimentaire locale**

Une vaste concertation, menée avec la Coordination régionale des Conseils de développement, est lancée pour faire de l'alimentation saine et locale une priorité politique.

4 conférences grand public sont organisées sur différents territoires de la Vienne, un Portrait de territoire est édité et un Forum des acteurs de l'alimentation locale prend place.

De plus, le Conseil de Développement détermine 4 grandes orientations :

- Encourager la consommation de produits locaux
- Intégrer la dimension alimentaire dans les documents d'urbanisme
- Accompagner la structuration des filières
- Soutenir des mesures éducatives et sociales.

Ces orientations ont inspiré le Projet Alimentaire de Grand Poitiers voté 9 ans plus tard, soit le 10 décembre 2021.

## 2012

### **Le Conseil de Développement fête ses 10 ans !**

**En 10 ans, le Conseil de Développement Responsable a produit 12 avis et gagné en légitimité.**

Le 2 juillet 2012 est organisée une grande soirée débat pour fêter les 10 ans du Conseil de Développement de Grand Poitiers, autour de la question : « Participation et enjeux de société : quel rôle du conseil de développement ? ».

Dans son discours, le président de Grand Poitiers réaffirme ses ambitions vis-à-vis du Conseil de Développement : « en faire un outil de prospective et de veille non soumis au temps électif, un espace qui s'extrait des limites administratives, un lieu de médiation entre la communauté scientifique et les habitants, une instance qui explore de nouvelles perspectives et identifie de nouvelles nécessités, un espace d'expression ouvert qui garantisse à chacun la possibilité de s'exprimer et qui trouve des voies variées pour cette expression ».

À l'occasion de cet anniversaire, un ouvrage intitulé « Quand les territoires interpellent les chercheurs, l'ambition d'un conseil de développement » (Editions La Librairie des territoires) est co-rédigé par le président du Conseil de développement, **James RENAUD**, **Dominique ROYOUX** et **Virginie AUFFROY**, en collaboration avec d'autres spécialistes. Cet ouvrage redéfinit les objectifs d'un conseil de Développement en prenant l'exemple de l'agglomération de Poitiers, et montre les apports de cette instance à l'heure où le dialogue élus/citoyens doit se consolider pour renforcer la démocratie.

## 2015

### **Enquête conduite par le Conseil de Développement Responsable concernant la création de la nouvelle « Grande Région » Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la fusion entre les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes est effective. Dans la perspective de ce rassemblement, le Conseil de Développement de Grand Poitiers a mené une enquête et des entretiens auprès d'une quarantaines de structures diversifiées (de dimension régionale et non incluses dans le champ institutionnel des collectivités territoriales ou des directions déconcentrées de l'Etat), afin de mettre en évidence les forces/ faiblesses, et opportunités/menaces générées par cette réforme territoriale

Trois constats émergent :

- Un climat global dominant d'attentisme dû à l'accumulation des différentes réformes en cours à l'époque (créations des métropoles, fusion des régions, mais aussi extension des intercommunalités, réorganisation de l'Etat) associé à une baisse des financements publics,
- Une augmentation des interrogations concernant l'emploi, les coûts de coordination, le devenir des PME et associations, la perte de la compétence générale et la restructuration de l'Etat,
- Le besoin de rapprochement et d'un contact avec les décideurs régionaux, soit la mise en réseau, avec spécialisation, la création d'une direction unique avec des points-relais et un regroupement pur et simple.

Ainsi, le Conseil de Développement a émis trois recommandations :

- Une urgence de réaffirmer la stratégie de développement de Grand Poitiers dans la nouvelle grande Région,
- Assurer au sein de Grand Poitiers la présence des associations et des structures de dimension régionale et garantir ainsi que la nouvelle Région devienne un laboratoire économique et social des « nouveaux maillages de proximité » (nouvelles formes d'organisations en réseau),
- Accompagner les structures associatives, syndicales, non institutionnelles, dans leur compréhension des enjeux des réformes territoriales : décoder le « qui fait quoi ? », « qui finance quoi ? ».

## 2016-2017

### **Avis sur « La société du partage »**

L'objectif était d'interroger la capacité de cette « Société du partage » à enrichir le « vivre ensemble » au sein de la Communauté urbaine, aux côtés d'activités associatives ou économiques déjà existantes. Ainsi, le groupe a mis en avant les caractéristiques de cette société en lien avec les enjeux du développement durable :

- Partager des biens, des services, des connaissances voire des valeurs sur un territoire donné (une nouvelle façon de consommer est souhaitée),
- L'accent est mis sur les échanges, qui créent du lien, un esprit de convivialité et de fraternité (valoriser les activités et les savoir-faire de chacun autrement qu'en termes monétaires),
- La préservation des ressources naturelles,
- Chaque acteur participe aux prises de décisions.

Ainsi, le conseil de développement a mis en avant un nouveau modèle social et économique constituant un nouveau levier de développement territorial, qui favorise le lien social, la créativité, la responsabilisation des citoyens, et l'essor de nouvelles activités économiques. Il a démontré que cela pouvait concourir à faire émerger l'image d'un « territoire collaboratif » et à favoriser un sentiment d'identité au sein de la Communauté Urbaine, avec l'objectif de rapprocher les citoyens de l'administration.

## 2019

### **Avis sur la gratuité des transports publics**

Les élus de Grand Poitiers saisissent le Conseil de développement sur la question : « La gratuité des transports publics est-elle compatible avec le maintien d'une offre répondant aux besoins des usagers et son développement ? ».

15 membres, accompagnés de différents intervenants issus de l'entreprise Vitalis, de la Direction Mobilité de Grand Poitiers, de la Communauté d'agglomération du Niortais, de la Communauté urbaine de Dunkerque, du Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART), réfléchissent à la question.

L'avis du Conseil conclut au fait que « la mise en place de la gratuité totale des transports publics n'est pas retenue comme une option souhaitable pour Grand Poitiers. ». En effet, la gratuité totale des transports publics nécessiterait un besoin de financement d'environ 7,5 millions d'euros. Or, la situation de Grand Poitiers au regard du mode de financement actuel, de l'état de son offre de services mobilité et de sa géographie ne lui permet pas à la fois de développer l'offre de transport sur tout le territoire et d'offrir la gratuité à tous les usagers.

En revanche, le Conseil préconise le renforcement de la tarification solidaire, visant à lisser les tarifs et réduire l'écart entre le tarif solidaire le plus élevé et le tarif normal le plus bas. De plus, le développement d'une offre de transport sur l'ensemble du territoire apparaît nécessaire, car le développement des transports alternatifs à la voiture individuelle semble plus efficace que la gratuité des transports publics pour répondre aux enjeux climatiques.

Le Conseil de Développement propose également des pistes de réflexions afin d'aller plus loin : l'aménagement de sites propres sur les itinéraires cyclables structurants, des bus à haut niveau de service sur les axes du réseau les plus impactés par la circulation, le renforcement de l'offre de service (car, bus, TER...) sur les lignes structurantes les samedis ou durant les grandes vacances, le développement du covoiturage et des outils numériques intégrés pour l'information et le paiement des services de mobilité, la tarification solidaire du bus (suite à l'avis sur la gratuité).

Ces orientations ont inspiré la nouvelle tarification plus solidaire intervenue sur le réseau de transport public de Grand Poitiers en 2021, qui homogénéise les tarifs sur l'ensemble du territoire communautaire, qui renforce la tarification solidaire, et qui incite à l'achat de tickets en nombre et au rechargement des billets pour éviter le gaspillage. Cette tarification permet notamment aux salariés payés au SMIC et aux allocataires de petites retraites de bénéficier d'un tarif solidaire d'abonnement bloqué à 150 euros par an.

## 2021

### **Proposition d'actions pour le Projet Alimentaire de Grand Poitiers (PAT)**

Après avoir proposé des orientations pour la politique alimentaire locale en 2012, le Conseil de développement a proposé en 2021, 11 actions qui se répartissent dans les 4 axes du PAT :

- Instaurer une véritable démocratie alimentaire sur le territoire
- Engager le territoire dans la transition agroécologique et l'autonomie alimentaire, pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la santé humaine,
- Accompagner et soutenir les agriculteurs locaux,
- Relocaliser des filières agroalimentaires équitables et durables.

Ces propositions vont concourir à l'accès, pour tous les habitants de Grand Poitiers, à une alimentation saine et durable au cours des prochaines années.

## 2022

### **Pistes d'actions pour construire et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, un plan de préservation, de développement et de valorisation de la forêt et des espaces boisés**

Cette saisine intervient dans le cadre des axes de progrès du cycle d'amélioration continue Territoire Engagé Transition Écologique, avec l'objectif de réfléchir à des pistes de réflexions et/ou d'actions pour alimenter les propositions des élus.

Ainsi, 19 actions ont été proposées par le Conseil de développement.

## 2022

### **Pistes d'actions pour inciter les entreprises à être plus vertueuses en matière d'environnement, dans le cadre des achats faits par Grand Poitiers**

Cette saisine intervient également dans le cadre des axes de progrès du cycle d'amélioration continue Territoire Engagé Transition Écologique, avec l'objectif de trouver des pistes de réflexions et/ou d'actions pour alimenter les propositions des élus.

Ainsi, 13 actions ont été proposées par le Conseil de développement.

## 2022

### **Enjeux prioritaires à inscrire dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Les membres du Conseil ont identifié les enjeux qui leur semblent prioritaires en termes de logement, de mobilité, d'environnement et de cadre de vie, pour le PADD, qui constitue le cœur du futur PLUi et qui incarne le projet de territoire formulé par Grand Poitiers pour les 10 à 15 années futures.

## Composition : 180 membres

représentants les services de l'État, les syndicats, l'université, la culture, le cadre de vie, les sportifs, les défenseurs de l'environnement, répartis en **3 collèges** :

- 1 collège de **30 élus** de la CAP désignés par les 10 conseils municipaux
- 1 collège de **31 membres** représentant les principaux acteurs du développement de l'agglomération de Poitiers (acteurs institutionnels et socio-économiques publics et privés), dont les structures d'appartenance ont été désignées par le Président de l'agglomération.
- 1 collège de **6 personnes qualifiées + 24 membres représentant 900 associations locales**, réparties en 8 familles thématiques : action économique et insertion / Cadre de vie / Cultures, arts et patrimoine / Actions sanitaires et sociales, solidarité et famille / Action étudiant et jeunesse / Sport, loisirs et tourisme / Territoire et proximité / Solidarité internationale, actions humanitaires et échanges culturels internationaux

### Gouvernance :

Président (James Renaud) + Comité d'animation

### Missions :

#### 4 missions principales :

- Émettre un avis sur le projet de développement durable de l'agglomération
- Suivi des projets du contrat d'agglomération
- Éclairer la décision politique par l'analyse, la concertation et le débat
- S'exprimer sur les principaux thèmes communautaires

### Avis rendus sur des saisines :

#### 3 avis :

- PADD
- Projet d'agglomération
- LGV Poitiers/Limoges

### Avis rendus sur des auto-saisines :

#### 1 avis :

- Service à la personne

## Composition : 204 membres

Composé de 4 familles : les acteurs institutionnels et économiques / les individuels / les associations / les instances participatives.

En plus, une commission intercommunale composée de **4 élus** assurera les saisines et la diffusion de l'information des travaux du Conseil au sein des communes.

### Gouvernance :

Président (James Renaud) + Comité d'animation (dont 3 porte-paroles)

### Missions :

#### 3 missions principales :

- Veille, alerte et exploration d'enjeux de société forts au regard du développement durable pour Grand Poitiers
- Accompagner, stimuler et valoriser les initiatives citoyennes par un réseau organisé des instances participatives locales
- Contribuer à la coordination partenariale des acteurs publics et privés engagés en faveur du développement durable

Conseil de Développement  
Durable

**2002 - 2007**

Conseil de Développement  
Responsable

**2008 - 2014**

Conseil de Développement  
Responsable

**2014 -**

## Composition : 150 membres

Les membres sont désignés ou élus pour une durée de 3 ans renouvelables.

### 5 collèges :

- 1 collège « associations » composé de **35 représentants** volontaires désignés par leur famille : action économique et insertion / environnement et cadre de vie / action sanitaire et sociale, solidarité et famille / culture, art et patrimoine / actions étudiante et jeunesse / sport, loisirs et tourisme / solidarité internationale, action humanitaire et échanges culturels internationaux.
- 1 collège « instances locales citoyennes » composé de **25 représentants** proposés et désignés par leur instance participative (conseils de quartier, comités de quartier, conseil communal des jeunes), des 12 communes de la CAP et des 3 conseils de développement des territoires limitrophes de la CAP).
- 1 collège « individuels » composé de **25 citoyens** volontaires recrutés sur avis de presse et retenus par tirage au sort.
- 1 collège « institutionnels » composé de **15 représentants** ayant une vision globale et stratégique de l'agglomération (syndicats, grands établissements publics tels que le CHU, l'Université, la CAF, le Futuroscope) et du comité scientifique (12 experts désignés par le Président de la CAP).
- 1 collège « élus » composé de **37 élus** (communautaires ou non) représentant les 12 communes de l'agglomération, désignés par les conseils municipaux

### Gouvernance :

Président (James Renaud) + Comité d'animation

### Missions :

#### 3 missions principales :

- Favoriser la construction de nouveaux lieux d'expression sans a priori de compétences et d'échelles territoriales,
- Ouvrir les thèmes de réflexion du Grand Poitiers au-delà de son territoire
- Mise en réseau et travail collaboratif des instances locales citoyennes des communes

### Avis rendus sur des saisines :

#### 5 avis

- Croissance verte : réalités et applications locales ?
- Âges de la vie
- Accueil et intégration des nouvelles populations
- Mobilité
- Politique alimentaire locale

### Avis rendus sur des auto-saisines :

#### 2 avis :

- Accueil et intégration des nouvelles population sur le Grand Poitiers »
- « Initiatives citoyennes : je participe ! ».

### Avis rendus sur des saisines :

#### 4 avis :

- Gestion de l'eau
- Grande Région
- Nouvelle intercommunalité
- Nouvelles formes de partages, l'économie collaborative, de quoi parle-t-on ?

### Avis rendus sur des auto-saisines :

#### 2 avis :

- Éco-cité
- Mobilisation des sans voix

## Composition : 47 membres

- **1 « cœur »** de 47 citoyens engagés sur le long terme, recrutés suite à un appel à candidature
- **Des « pétales »** composées de représentants des milieux économiques, associatifs, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, sportifs, de personnalités qualifiées, de collectifs, ou encore des citoyens investis sur une thématique, pouvant participer de manière souple et ponctuelle aux travaux

### Gouvernance :

Co-présidence (Marlène Bourdin et Jérémy Valladon) + Comité d'animation

### Missions :

#### 3 missions principales :

- Évaluer les politiques publiques communautaires
- Participer (consultation, concertation, co-construction) à une politique communautaire en cours d'élaboration
- Faire de la prospective sur des enjeux de société

### Avis rendus sur des

#### saisines :

#### 2 avis (1<sup>er</sup> semestre 2022 uniquement) :

- les axes de progrès du cycle d'amélioration continue Territoire Engagé Transition Écologique (ex Cit'ergie) pour 2022
- les enjeux prioritaires à inscrire dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi

veloppement  
nsable  
- 2017

Conseil de Développement  
2017 - 2021

Conseil de Développement  
2021 - 2026

## Composition : 109 membres

- **19** personnes qualifiées (connaissance particulière du territoire, mission d'éclairage et de prospective)
- **35** acteurs locaux
- **55** habitants
- Le collège CLOUD : groupe informel regroupant des personnes volontaires pouvant être ponctuellement consultées.

### Gouvernance :

Référents élus par les autres membres du Conseil de Développement + Comité d'animation

### Missions :

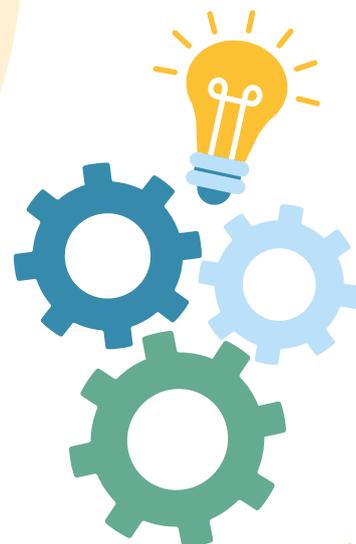
#### 3 missions principales :

- Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Émettre un avis sur les documents de planification de l'agglomération
- Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de développement durable

### Avis rendus sur des saisines :

#### 4 avis :

- Gratuité des transports publics
- Programme local de l'Habitat/PCAET
- Projet de territoire
- Projet alimentaire territorial



# Que retenir des 20 ans du Conseil de Développement ?

- Une identité qui s'affirme,
- Un fonctionnement évolutif et adaptatif,
- Un objectif constant d'intégrer les citoyens volontaires aux décisions politiques



Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS

**Vous souhaitez nous rejoindre, avoir plus de renseignements  
ou consulter nos travaux :**

Conseil de développement de Grand Poitiers :  
**[conseildedevveloppement@grandpoitiers.fr](mailto:conseildedevveloppement@grandpoitiers.fr)**  
**05 49 30 22 56**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
**[grandpoitiers.fr/grand-poitiers/conseil-de-developpement](http://grandpoitiers.fr/grand-poitiers/conseil-de-developpement)**



**GRAND POITIERS**

communauté urbaine